

Annexe AU-223-072
Bravo 223-5-07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20230711-AU-2023-072-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Proposition commerciale

AIRE D'ACCUEIL POUR LES VISITEURS BEDOIN

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

PASS CONFIANCE – 02 juin 2023

Votre contact SOCOTEC Construction :

Georges CARUANA

Chef de Groupe

Tel : 06 01 65 23 52

Mail : georges.caruana@socotec.com

SOCOTEC Agence Construction Avignon
Pôle Construction&Immobilier Provence
Agence Construction Avignon
18 boulevard St Michel
84000 AVIGNON

Interlocuteur CLIENT :

Agnès RICHARD

Chargée d'Opérations

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Tel : 06 34 16 51 46

Mail : agnes.richard@lacove.fr

COMMUNE DE BEDOIN
301 AV BARRAL DES BAUX
84410 BEDOIN

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France



SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	6
	Les missions de contrôle technique	6
	Les prestations proposées	6
	L'équipe	7
	La méthodologie	8
	Les délais	8
	Les honoraires	9
4	LES VÉRIFICATIONS Électriques	10
	La vérification initiale des installations électriques	10
5	LES ATTESTATIONS	11
	L'attestation accessibilité handicapés	11
6	CONDITIONS DE PAIEMENT	12
7	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	13

1

SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : AIRE D'ACCUEIL POUR LES VISITEURS à BEDOIN.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Missions de controle technique (L, F)	4 885,00 €
VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	
Vérification initiale des installations électriques	550,00 €
TOTAL	5 435,00 €

Au vu des caractéristiques de votre projet, nous vous recommandons les missions suivantes :

NOS RECOMMANDATIONS	HONORAIRES HT	CHOIX
MISSIONS DE BASE		
Mission HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	550,00 €	
ATTESTATIONS		
Attestation accessibilité handicapés	350,00 €	


Merci de cocher dans la colonne « CHOIX » les missions recommandées retenues.

Rappel de votre projet : AIRE D'ACCUEIL POUR LES VISITEURS à BEDOIN

V1 - [A] 230612990000001

Fait à AVIGNON, le 02 juin 2023

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : <u>Lorent DUPUY,</u> <u>DST, av 07 86 91 44 55</u>	Georges CARUANA Chef de Groupe Signature :
N° SIRET de la société à facturer : _____ <u>218 400 174 000 15</u>	
Adresse de facturation : <u>301, AVENUE</u> <u>BARRAL DES BAUX 34410 BEDOIN</u>	
Date : <u>11/07/23</u>	
Signature et cachet de l'entreprise :	
 Alain CONSTANT MAIRE DE BEDOIN	Agence Construction Avignon Pôle Construction&Immobilier Provence Agence Construction Avignon 18 boulevard St Michel 84000 AVIGNON

NB : La présente proposition comporte 13 pages

la présente offre est acceptée pour un montant HT de 5 435,00 €

2 VOTRE PROJET

Ses principales caractéristiques

Adresse de l'opération :

84110 BEDOIN

Nombre de bâtiments : 1

Stade d'avancement du projet : APS/PC

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 01/01/2024

Durée prévisionnelle des travaux : 8,0 mois

Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 710 000,00 €

Description et points particuliers

Assistant Maître d'Ouvrage : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN.

Le projet vise l'aménagement paysager d'une aire de stationnement de 300 places dont 100 places permanentes et 200 en accès contrôlés, avec la création d'une zone multifonctionnelle permettant d'accueillir cirques, espace central et fonctionnel.

Une zone de rencontre, en entrée du site, avec un cheminement piétons vers le village et un plateau traversant avec intégration des arrêts de bus sera aménagée. Un cheminement vers le parc des sports de la commune est à prévoir également.

Cet aménagement aura un point d'accueil et d'information de type RIS ainsi qu'une aire de services dédiée aux pratiquants d'activités de pleine nature (toilettes autonomes, douches et station de lavage vélo).

3

LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

OBJECTIF : Prévenir les aléas techniques lors de la conception et la réalisation de l'opération afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et le confort des occupants.

Les missions de contrôle technique

Vous nous avez sollicités pour les missions de Contrôle Technique suivantes :

- Mission L, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
- Mission F, relative au fonctionnement des installations

Ces missions font l'objet d'un chiffrage spécifique (cf. Synthèse de notre offre).

Toutefois au vu des enjeux que vous devez maîtriser pour cette opération, à savoir :

- La pérennité de la solidité des ouvrages de la construction
- La conformité de la sécurité incendie et de l'accessibilité handicapé
- L'atteinte d'un niveau de confort attendu pour les occupants
- La performance des installations et équipements techniques

Nous vous proposons en option, en tenant compte des caractéristiques de votre projet, les missions complémentaires suivantes :

- Mission HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Les prestations proposées

Nous vous proposons de réaliser les prestations suivantes par phase, adaptées à vos attentes et aux caractéristiques de votre projet :

En phase Conception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none">- Examen des dossiers PC, APS, APD, PRO et DCE- RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) sur DCE	<ul style="list-style-type: none">- Examen de la notice de sécurité- Examen de la notice d'accessibilité- Réunions en phase amont- Réunion de présentation du RICT- Synthèse des avis au stade du RICT

En phase Documents d'Exécution

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none">- Examen des documents relatifs (si couvert par le programme des travaux) :<ul style="list-style-type: none">- aux infrastructures- aux superstructures- au clos et couvert- aux équipements indissociables- aux installations électriques- au génie climatique- à la sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none">- Synthèses régulières (a minima trimestrielles) des avis- Consultation de la Direction Technique pour ouvrage complexe

En phase Travaux (suivi d'Exécution)

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none">- Présence à des RDV de chantier- Visites hors RDV de chantier	<ul style="list-style-type: none">- Présentation de nos avis suspendus et défavorables en réunion de démarrage

En phase Réception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none">- Remise du RFCT (Rapport Final de Contrôle Technique)	<ul style="list-style-type: none">- Pré-rapport final environ un mois avant la réception- Participation à la commission de sécurité/accessibilité si elle existe

L'équipe

La mission est placée sous la responsabilité d'un ingénieur généraliste dénommé « Pilote » de l'opération. Le pilote est votre interlocuteur unique.

Il est suppléé afin de garantir la continuité de la mission en toute circonstance.

Il peut également solliciter les référents techniques nationaux de notre direction technique groupe sur des points particuliers.

Il planifie l'ensemble des interventions liées à la mission de contrôle technique et aux missions réglementaires contenues dans le Pass Confiance.

Pour votre opération, le pilote désigné sera **Georges CARUANA** (sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation de la présente offre)

En fonction des plans de charges de nos équipes, il pourra être remplacé par un intervenant qualifié de notre agence.

La méthodologie

L'ensemble de nos prestations est réalisé au moyen de notre outil informatique Rapsotec, véritable mémoire du chantier et support pour tous les intervenants.

Une diffusion par courriel

Rapsotec permet une communication directe de l'ensemble des avis émis par SOCOTEC par courriel.

Des éléments toujours à jour

A chaque nouvelle édition, vous recevez instantanément vos rapports modifiés par courriel. Ces éléments sont numérotés et incrémentés spécifiquement pour votre opération.

Une lecture facilitée

Grâce à la liste récapitulative, vous avez une vision exhaustive des observations en cours non suivies d'effet. Leur classement par livrable facilite la consultation des observations pour le Maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

Des informations hiérarchisées

Les observations regroupées dans les listes récapitulatives sont hiérarchisées en fonction de leur degré d'importance : suspendu et défavorable.

Une traçabilité totale de nos avis

Grâce à l'intégration de l'ensemble des éléments du projet dans Rapsotec, tous les avis émis par nos ingénieurs bénéficient d'une traçabilité totale : justification des levées de réserves, points sur les documents non reçus et intégration de tous les documents entrants dont les courriels.

Le + Socotec : Des avis clairs, précis et intelligibles.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction*
- *Norme NFP 03-100 de septembre 1995 de contrôle technique*

Les délais

PRESTATIONS SOCOTEC	DELAI EN JOURS / FREQUENCE
Avis sur document de conception	10
Élaboration du RICT sur PRO/DCE	15
Avis sur documents d'exécution	10
Fiches de visite de chantier	2
Liste récapitulative des avis	Trimestrielle
Pré-RFCT	30 jours avant réception
RFCT	10 jours après réception

Ces délais peuvent bien évidemment être réduits si le contexte du projet le nécessite.

Les honoraires

Les honoraires pour assurer la mission de contrôle technique telle que définie ci avant s'élèvent à :

- Mission de base souhaitée : **4 885,00 € H.T** soit **0,57 %** du montant TTC des travaux.
- Mission recommandée par Socotec Construction : **550,00 € H.T** soit **0,06 %** du montant TTC des travaux.
- Mission Totale (prix pour l'ensemble des missions : demandée par vos soins et suggérée par SOCOTEC Construction) : **5 435,00 € H.T** soit **0,64 %** du montant TTC des travaux.

Le mois supplémentaire de chantier (hors recommandations) pourra donner lieu à une facturation de 385,00 € H.T / mois.

Le + Socotec : Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre de la constitution des dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

4

LES VÉRIFICATIONS ÉLECTRIQUES

La vérification initiale des installations électriques

PRESTATIONS SOCOTEC MISSION HGAD	MONTANT DES HONORAIRES EN € HT
- Visite du site par un spécialiste	
- Vérifications, relevés, mesures exhaustives de l'installation électrique	550,00 €
- Fourniture du rapport	

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Article R.4226-14 du code du travail*
- *Arrêté du 26 Décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants*

5 LES ATTESTATIONS

Au-delà de leur caractère obligatoire, ces attestations :

- sont à joindre à la Déclaration d'Achèvement de Travaux en mairie (à annexer au CERFA 13 408_02)
- peuvent également vous être demandées lors des Contrôles du respect des Règles de la Construction (CRC) exercés par l'administration jusqu'à 3 ans après la livraison de l'opération (selon article L 151-1 du Code de la Construction).

Elles sont indépendantes des missions de Contrôle Technique normatives.

L'attestation accessibilité handicapés

PRESTATIONS SOCOTEC MISSION HCDA	MONTANT DES HONORAIRES EN € HT
- Visite de l'intégralité du bâtiment et de ses abords avant réception	
- Relevés et mesures exhaustifs visant à statuer sur la conformité vis-à-vis des référentiels réglementaires	350,00 €
- Rédaction de l'attestation finale d'accessibilité handicapés	

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public*
- *Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.*

6

CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CT		Répartition
Honoraires dus à la remise du RICT		25,00 %
Honoraires travaux (démarrage et en cours)		70,00 %
Honoraires dus à la remise du RFCT		5,00 %

Échéancier Mesures et Attestations		Répartition
Honoraires dus à la réception des livrables		100,00 %

Échéancier Autres missions		Répartition
Honoraires dus à la fin de la mission		100,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La norme NFP 03-100 relative à la mission de Contrôle Technique

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Nos honoraires seront révisibles par application de la formule de révision $0.000+1.000 \text{ Im}/\text{Io}$ (Im étant l'indice Ingénierie du mois de facturation et Io l'indice du mois d'établissement de l'offre).

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

7

CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Missions de contrôle technique (L, F)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-CTC	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-CONS-CONTROLE TECHNIQUE
Vérification initiale des installations électriques (HGAD)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT-VERIFICATION TECHNIQUE
Mission HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (AZBD) (recommandée)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-CTC	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-CONS-CONTROLE TECHNIQUE
Attestation accessibilité handicapés (HCDA) (recommandée)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT- ATTESTATIONS MESURES

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>